

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 576

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 95, après le mot :

« partenaires »,

insérer les mots :

« et auprès des autres bailleurs de fond ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la cohérence de ce texte avec l'article 8 de la précédente loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.